

LE MOT DU MAIRE

Chères Moseniennes, chers Moseniens,

Un premier trimestre où notre environnement, notre quotidien restent façonnés par des mesures restrictives d'autonomie du fait de la pandémie du Coronavirus.

Cette situation sanitaire nous conduit à prendre du recul, de la hauteur et à engager une réflexion sur nos valeurs, sur le fonctionnement de nos systèmes économiques et sociaux.

Le mot Solidarité prend tout son sens : être à l'écoute des anciens, les accompagner pour la vaccination rester en contact des plus fragiles, répondre aux besoins de nos habitants,...

La prudence nous a amené à repenser nos modes de travail et d'échanges. Pour nos élèves, nous avons mis en place un service de restauration par classe élémentaire, soit 4 services au lieu de 2. Nous avons réparti les espaces entre élèves élémentaires et maternelles, pour éviter le brassage.... Pour assurer ce protocole sanitaire, toute absence de personnel doit être remplacée. A ce propos, je remercie nos agents et mes collègues qui ont assuré le temps de la cantine que ce soit à Moisenay ou à Saint Germain Laxis.

Cette brève est consacrée à la connaissance des missions des agents administratifs qui ont accepté de nouveaux horaires notamment une ouverture le mercredi et un service jusqu'à 19 heures le jeudi. Nous aurons à faire un point sur cette évolution, alors n'hésitez pas à nous donner votre avis.

Également une meilleure connaissance de l'action sociale à travers le Centre communal d'Action sociale (CCAS). Là aussi, n'hésitez pas à nous solliciter : les membres du CCAS sont engagés à vos côtés pour vous accompagner dans votre quotidien en fonction de vos besoins qu'ils soient matériels ou financiers.

Notre village nous offre un cadre respirant, un privilège que nous consommons chaque jour avec apaisement...

Souhaitons que la vaccination puisse éloigner ce virus !

Restez prudent, soyons solidaires,

*Bien à vous,
Mj*

VACCINATION COVID 19

Depuis le début de la campagne de vaccination, la mairie et le CCAS ont déjà accompagné plus de 30 personnes dans leurs démarches : prise de rendez vous et/ou transport. Toute personne répondant aux critères de vaccination ayant besoin d'une aide (inscription, transport) peut s'adresser en mairie.



INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Les élections départementales et régionales sont prévues les 20 et 27 juin 2021 (sauf nouvelle modification).

La date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 14 mai 2021. Renseignements en mairie ou sur service-public.fr.

HORAIRES MAIRIE	Lundi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
	Mardi	FERME
	Mercredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
	Jeudi	9 h à 12 h - 16 h à 19 h
	Vendredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
	Samedi	9 h à 12 h

HORAIRES AGENCE POSTALE	Lundi	9 h à 11 h
	Mardi	9 h à 11 h
	Mercredi	9 h à 11 h - 16 h à 18 h
	Jeudi	9 h à 11 h
	Vendredi	9 h à 11 h
	Samedi	9 h à 12 h

FAISONS CONNAISSANCE AVEC LES CCAS



Un peu d'histoire :

La Déclaration des droits de l'homme fait apparaître **le principe de l'assistance comme "un devoir de l'Etat et un droit pour le citoyen"**. Cette idée fut principalement initiée par la pensée des philosophes des lumières. Ainsi, **en 1796, les bureaux de bienfaisance** ont été créés et se sont progressivement étendus à l'ensemble du territoire. Créés **en 1953**, ils étaient appelés « **Bureaux d'Aide Sociale** ». La **loi du 6 janvier 1986**, date de la Loi de décentralisation, a changé ces institutions en **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** plus adapté à la nouvelle législation sanitaire et sociale. **Cette loi a transféré une partie des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales** (régions, départements et communes).

L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des Départements et c'est ainsi que sont nés les CDAS (Départemental) et les CCAS (Communal).



Notre CCAS:

L'activité la plus importante du CCAS est tournée vers les personnes âgées de plus de 70 ans (168 au 1er janvier 2021) tendant à les réunir autour de moments conviviaux (repas annuel, gouter de Noël).

Pour les 3/16 ans, une aide forfaitaire est accordée pour soutenir l'activité musicale, non organisée sur la Commune.

Pour les familles, nous intervenons ponctuellement sous toute forme d'accompagnement et de soutien.

L'objectif pour 2022 est d'établir le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées : les personnes âgées de 65 ans et plus ; les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées. Ce registre obligatoire depuis 2004, inexistant dans notre commune, doit permettre de répondre aux situations d'urgence (canicule, épidémie, incident nucléaire, crise sanitaire...) qui nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et d'informations des habitants par toute autorité compétente.

Nous vous détaillerons les modalités d'inscription dans ce registre dans une prochaine publication.



PORTTRAITS

Dans le premier numéro des Brèves, nous vous avons présenté les agents des services techniques. Nous vous proposons aujourd'hui de faire un peu plus connaissance avec les agents administratifs de la mairie que vous rencontrez lors de vos visites.

Stéphanie GAYOU, agent administratif, responsable de l'accueil en mairie. Ses missions sont variées : renseignement des administrés ou orientation vers le bon service, gestion du courrier et des mails adressés à mairie@moisenay.fr, enregistrement et rédaction des actes d'état civil (naissances, décès, mariages, pacs,...), y compris les demandes d'actes d'état civil des notaires.

Elle a également en charge : la gestion du cimetière de Moisenay (vente de concessions, procédures d'inhumations et d'exhumations), la gestion des locations de salles, le recensement militaire des jeunes et la gestion des listes électorales.

Elle participe à la préparation et l'organisation des manifestations culturelles organisées par la commune.



Laurence FERNANDEZ, agent instructeur en urbanisme, a pour mission de renseigner et aider les administrés dans la réalisation de leurs dossiers. En partenariat avec les Bâtiments de France, elle a instruit pour l'année 2020 : 55 déclarations préalables de travaux, 2 permis d'aménager, 13 permis de construire, 1 permis de démolir. Elle gère aussi les demandes de travaux sur voiries et espaces publics ainsi que les demandes des notaires concernant les certificats d'urbanisme : l'an passé, 37 demandes concernant des renseignements d'urbanisme et droits de préemption ont été traitées. Pour l'année 2021, à mi-mars, la mairie a déjà reçu 17 déclarations préalables 1 permis d'aménager et 2 permis de construire. Laurence assure l'accueil lorsque Stéphanie est absente.

Véronique ALBERTI, secrétaire générale, polyvalente sur 3 collectivités : commune, CCAS et **SIRP***. Ses missions principales sont la préparation de la tenue des conseils municipaux et des comités syndicaux (CCAS et **SIRP***) et la mise en oeuvre des décisions.

En binôme avec Guillaume MARTIN, conseiller municipal, elle élabore le budget de la commune. Elle a également la charge du montage des dossiers de subvention relatifs aux opérations d'investissement ainsi que l'organisation matérielle et administrative des différentes élections. Enfin, elle gère les ressources humaines (commune : 9 agents et SIRP : 9 agents).



Nadia LIBRIZZI, agent administratif responsable de la comptabilité et des salaires. Elle gère les dépenses et les recettes de la commune, en liaison avec la Trésorerie de Melun Val de Seine. En 2020, pour la commune, 839 mandats et 206 titres de paiement ont été traités, et pour le **SIRP***, 90 mandats et 1077 titres.

***SIRP : Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique**

A l'agence postale communale, vous rencontrez Catherine TOURNIER, agent administratif, en charge de toutes les opérations courantes proposées par ce type de bureau de poste : achats de timbres ou emballages, envoi de petits colis et recommandés, retrait des colis et courriers, opérations financières de dépannage.



QUELQUES RETOURS EN IMAGES



La neige s'est invitée plusieurs fois en début d'année



Petite rénovation des panneaux d'affichage du village



Tests de dépistage gratuits organisés en collaboration avec la Région et l'ARS



Taille et broyage - Paillage à la disposition des habitants



Remise en état et sécurisation après dégradations volontaires



Le 19 Mars, cérémonie pour la journée du Souvenir



Distribution de Pâques à nos enfants et nos anciens

